

# Les aides du PIEA et DU spécifiques à l'élevage

Investissements > 20 000€ HT

DU

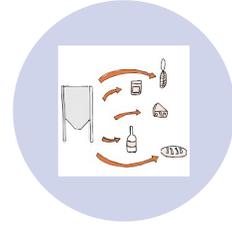
Aide

25%

->

50%

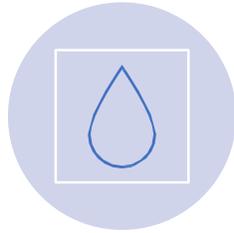
(Bonification)



Sécurisation de la production, l'amélioration de la qualité des produits et le renforcement de la compétitivités des exploitations	Augmentation de la VA Transformation, conditionnement et commercialisation à la ferme	Frais généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction, Equipements et aménagements d'intérieurs des bâtiments d'élevage</li> <li>Bâtiment de stockage (cf. annexe 8)</li> <li>Système de traitement / Filtration des eaux de pluie issues de bâtiments + équipements de distribution</li> <li>Cellules et silos de stockage alimentation destinés aux animaux de l'exploitation</li> <li>Invest. pour la fabrication des aliments à la ferme</li> <li>Salle de traite mobile</li> <li>Equipements de bien-être animal, sanitaires et de biosécurité</li> <li>Si ZM : Transporteurs/tracteurs spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction, aménagement et équipements de bâtiments de transformation, conditionnement (et stockage associé) et de commercialisation</li> <li>Traitement ou stockage des effluents (sur transfo et création d'atelier)</li> <li>Equipement frigo d'un véhicule roulant, vitrines réfrigérées mobiles, remorques étals pour vente CC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de faisabilité technique en lien avec le projet d'investissement</li> <li>Frais d'ingénierie et d'architecte</li> <li>Frais de livraison</li> <li>Audits de biosécurité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Hangar et bâtiment de stockage de matériels et produits agricoles</li> <li>Epandeur, Tonne à lisier</li> <li>Carrière, manège, piste d'entraînement, rond de longe, sellerie ... (Equestre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliers déplaçables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de montage du dossier de demande de subvention dont la réalisation du projet de développement de l'exploitation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si panneaux photovoltaïques sur toiture inéligibilité de la couverture, charpente et isolation de toiture / Matériel roulant hors listés / locaux sociaux / raccordement et adduction aux voiries et réseaux divers / Forage, captage, pompages des eaux souterraines ou rivières / Dépense soutenue pendant l'appel à projet de FEAGA et France Agrimer</li> </ul>		

Exclusion

# Les aides du PIEA et DU spécifiques à l'élevage



Investissements > 20 000€ HT

DU

Agroéquipements	Préservation des cours d'eau et points d'abreuvement et Gestion des effluents
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements d'économie d'eau à la parcelle</li> <li>• Equipements de lutte contre l'érosion</li> <li>• Equipements permettant la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point d'abreuvement individuel</li> <li>• Mise en défense des cours d'eau</li> <li>• Zone tampons humides artificielle (travaux d'aménagement et terrassement, et matériels de colmatage de drains)</li> <li>• Gestion des effluents d'élevage (liés à la mise aux normes des bâtiments existants suite à un classement en zone vulnérable et sur les contrats Agences de l'eau hors ZV selon les conditions spécifiques précisées par les agences de l'eau)</li> </ul>
<p>• Cf. Annexe 2 de la notice</p>	

Aide

40%

->

60%

(Bonification)